

Montréal, le 29 octobre 2019



Chers parents,

Pour assurer le suivi sur la présence de plomb dans l'eau potable et comme suite à la réception de la directive ministérielle concernant le plomb dans l'eau des établissements d'enseignement, le Service des ressources matérielles (SRM) de la CSDM débutera le test d'eau dans ses établissements dans les prochains jours.

Ces prélèvements se feront conformément à la *Procédure visant à mesurer les concentrations de plomb dans l'eau potable des écoles du Québec publiée par le gouvernement du Québec*

C'est le SRM de la CSDM qui effectuera les contrôles nécessaires afin de garantir que l'eau mise à la disposition des élèves et du personnel scolaire soit conforme aux normes établies par Santé Canada.

Si la concentration en plomb dans l'eau dépasse les normes établies par Santé Canada, des travaux seront effectués : remplacement de la fontaine ou du robinet et de sa tuyauterie, installation d'une purge automatique ou d'un filtre certifié pour le plomb selon les cas.

Les tests doivent être terminés et les correctifs à apporter doivent être amorcés le 23 juin 2020 pour les écoles primaires et en novembre 2020 pour les autres établissements. Les résultats des analyses seront rendus publics. Il est important de mentionner que cet exercice sera fait dans tous les établissements de la CSDM même si certaines analyses ont été faites antérieurement à certains endroits.

#### **Actions à court terme dans les écoles**

En parallèle aux interventions réalisées par le SRM, les actions suivantes seront mises en œuvre immédiatement par les directions d'établissement:

- Installation d'affiches près des points désignés eau potable (fontaines et éviers destinés à la consommation d'eau)

- Installation d'affiches près des lavabos des salles de toilettes et des vestiaires indiquant que l'eau ne peut être utilisée que pour se laver les mains
- Rinçage systématique du réseau d'aqueduc après une longue période de stagnation des eaux, par exemple après le congé des fêtes

Ces mesures sont temporaires et cesseront d'être en vigueur dès que les tests auront déterminé que l'eau est propre à la consommation sans écoulement préalable ou que les correctifs à apporter auront été effectués.

Si vous désirez obtenir de l'information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec l'école fréquentée par votre enfant.



Robert Gendron  
Directeur général



Catherine Harel Bourdon  
Présidente